

Vous trouverez ci-après les informations du syndicat CGT de l'AIA de Clermont Ferrand à l'attention des fonctionnaires pour le mois d'octobre 2026 :

Administrateur civil : plus lisible, plus accessible

Le décret paru ce 2 octobre, relatif au corps des administrateurs de l'État, fait évoluer les règles de recrutement et de promotion (avancement).

Pour les attachés du ministère des Armées, l'enjeu est majeur : mieux identifier les possibilités d'accéder au corps des administrateurs de l'État et rendre les parcours de promotion plus lisibles.

L'évolution réglementaire permet de clarifier et d'harmoniser le dispositif. Pour la CGT, l'amélioration de la lisibilité des règles est une avancée. L'emploi public et l'accession aux postes de haut niveau ne pouvaient plus être uniquement un carcan discrétionnaire.

La CGT restera attentive aux modalités d'attribution des postes à la promotion interne ainsi qu'au nombre de postes ouverts.

Attachés, Rappel nécessaire

Dès 2027, le taux de promotion à attaché principal passe de 7 % à 10 %, puis 12 % en 2028.

Pour l'accès à la hors-classe, un taux de 8 % sera instauré en 2027, puis 10 % en 2028, avec un objectif annoncé de doubler le nombre de promus. Cette réforme ouvre ainsi des perspectives de carrière plus dynamiques et une meilleure

reconnaissance de l'expérience des attachés.

La CGT avait communiqué au mois de mars à ce sujet.

ICDD : Rebolote

Nous y voilà. Nous sommes au mois d'octobre et les taux d'avancement d'ICD vers ICDD ne sont toujours pas connus pour 2027. Ceci, alors que notre campagne d'avancement est terminée (côté CGT).

Pour la CGT, nous renouvelons notre demande d'examen pro et de relèvement du taux d'avancement. La DRHMD ne doit pas abandonner, chaque année, les ICD.

TSEF 2 : circulez, il n'y a rien à voir

Les concours TSEF 2, ouverts à l'inscription ces dernières semaines, ne présentent aucune innovation. La DRHMD et son service recrutement constatent une baisse du nombre de prises d'affectation par les lauréats.

Malgré ce constat, c'est l'immobilisme total. Pas de détail des affectations, pas de prise en compte des souhaits de localisation des candidats, bref, rien.

Ceci alors que la CGT propose depuis des années des mesures sans incidence financière.

Après tout, pourquoi se donner du mal pour recruter des catégories B au SMIC indiciaire (sans reprise d'ancienneté) ?

Clermont-Ferrand, le 8 octobre 2026,